



SYNDICAT DE QUARTIER DE PESSAC - BOURG

Association de défense des intérêts des habitants – Groupement déclaré sous le n°

Feuille d'informations N°3

Été 2000



SOMMAIRE:

- 1) Réunion du 18 juin
- 2) Réunion du 3 juillet
- 3) Vie du syndicat
- 4) Bulletin d'adhésion

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 JUIN (salle Roger Cohé)

Il s'agissait de **faire le point** et de collecter requêtes, avis, suggestions sur la vie et les projets d'aménagement du Bourg, notre quartier. **Toutes les familles ont été invitées** (invitations dans les boîtes aux lettres). 34 personnes étaient présentes et certaines, empêchées, avaient laissé un message écrit.

AVANT-PROPOS

Avant d'ouvrir les débats, quelques informations destinées à des adhérents nouveaux ou récents (**nous saluons au passage la trentaine de nouveaux adhérents !**):

1) **Les limites de notre quartier** suivent les rues ou avenues suivantes: Larouillat, Nancel Pénard, Cohé(Nord) , colonel Jacqui, Pin Vert, Chateaubriand, Saint-Martin, Pierre Wiehn, Pompidou, Chaumet, Ronsard, Rond-Point des Ombrages, Larouillat. (Le quartier du Casino a son propre syndicat).

2) **Notre Association** (Loi 1901) a pour but: la défense des intérêts des habitants, l'organisation et le soutien d'activités sociales et culturelles. Elle est indépendante des pouvoirs publics locaux et ouverte à tous les habitants du bourg, toutes tendances confondues et sans exclusives.

3) Depuis le mois de janvier **deux feuilles d'informations** ont été distribuées (une en février et une en mai) à tous les habitants pour les informer, entre autre, de la composition du bureau, des adresses de quelques-uns de ses membres, de la position du syndicat de quartier à

propos des projets d'aménagement de la ZAC du centre ville, des échanges avec les administrations locales, des réponses écrites aux questions des adhérents lors de la dernière Assemblée générale...

DISCUSSION

Monsieur AUGER, chargé de l'urbanisme au sein du Conseil Municipal, est présent, dans la première partie de la réunion, en qualité d'habitant du bourg et d'adhérent au syndicat de quartier. Il est remercié pour les réponses précises qu'il a pu apporter concernant notamment la ZAC, le POS, le RAZ (règlement d'aménagement de zone en cours d'élaboration en concertation) etc. ..

Si, dans l'ensemble, le principe de la constitution d'une ZAC est accepté car elle permet, entre autre, une meilleure maîtrise des aménagements (grâce au RAZ) et le financement par la CUB, un certain nombre de points préoccupent les participants. On peut les regrouper sous les thèmes suivants (dans le désordre): la propreté, le stationnement, la circulation et la sécurité, l'école A. Briand, les marchés, les nouvelles constructions du centre...

Détails des interventions

La « moyenne surface » alimentaire :

Une personne émet des réserves quant à l'opportunité de créer une grande surface commerciale dans le Centre; elle craint qu'elle n'étouffe les autres commerces existants. Il lui est répondu qu'il s'agit, dans le projet, d'une moyenne surface de 1500m², l'équivalent, à peu parkings publics. Ce sont des intérêts récipro-

près, de celle qui existe actuellement place de la Ve République et qu'elle remplacerait. Il s'y ajoute 1200m² de parkings et de voirie. L'ensemble occupera l'îlot 9 (dit îlot des mûriers) et l'îlot 6 (dit îlot Marcade). L'existence d'un parking de surface à proximité immédiate, la commodité d'accès, des aménagements modernes et agréables et une qualité d'accueil qui en découlera pourraient être les garants d'un succès commercial dont bénéficieraient également, par effet « locomotive », les commerçants du centre (ce que chacun souhaite).

Propreté:

Un intervenant renouvelle la plainte maintes fois entendue de l'état déplorable dans lequel est laissé l'emplacement du marché du samedi matin: les bennes sont certes ramassées mais tous les débris qui jonchent le sol sont laissés sur place, parfois plusieurs jours, entraînant mauvaises odeurs et donnant de Pessac une image dévalorisée. Par contre on félicite les services chargés du nettoyage qui suit le marché du dimanche matin.

On signale aussi que la rue Roger Cohé mériterait un nettoyage plus fréquent surtout aux abords de l'école et du CMS : papiers, boîtes de bière, débris divers témoignent durant des jours d'un incivisme toujours croissant qu'il faudrait cesser d'encourager par négligence....

De même au niveau des massifs entre les N° 8 et 14 de la rue E. Marcel !!

Une personne dénonce le mauvais état du parc Razon (trous, ornières...) et son manque d'attrait.

En revanche, la rénovation du passage par escaliers sous la voie ferrée, près de la gare, entreprise au début de l'été, permettra un meilleur entretien.

Le stationnement et le commerce:

Beaucoup de plaintes contre le stationnement sauvage sur les trottoirs et devant les garages. Plaintes contre la vitesse excessive dans nos rues étroites et contre l'impunité dont bénéficient tous ces délinquants de l'automobile.

Le manque de places de stationnement de surface dans le centre exaspère les Pessacais qui dénoncent un nombre excessif de voitures « ventouses » qui asphyxient Pessac et provoquent la fuite des clients de nos commerces. On déplore, à ce propos, l'absence à notre réunion de représentants de l'Entente commerciale. On aurait pu féliciter les commerçants et employés du centre qui acceptent d'utiliser le parking souterrain ou des parkings privés afin de laisser à leurs clients le stationnement devant leurs magasins ou agences ou dans les

ques bien compris.. Compréhension qui, chaque Pessacais présent le souhaite ardemment, devrait gagner les quelques banques et agences qui n'ont pas encore pris conscience de l'enjeu ... mais dont le sens de l'intérêt général ne peut être mis en doute.

Une remarque écrite d'un adhérent: les habitants qui laissent continuellement leur voiture dans la rue alors qu'ils ont un garage ou une entrée jardin: autant de places perdues...

Un intervenant revient sur les commerces prévus dans les futurs immeubles: il fait remarquer qu'un commerce marche bien, même à Pessac, lorsque l'accueil de la clientèle et la qualité du service sont irréprochables et qu'un effort de présentation est fait. (On se félicite d'avoir à Pessac beaucoup de commerces qui pratiquent cela et qui prospèrent.)

D'autres font remarquer que le Centre de Pessac est suffisamment pourvu en banques et agences immobilières ... on attend à présent des magasins, de l'artisanat...

Enfin, toujours sur ce sujet, quelqu'un fait remarquer combien il est important que les commerces demeurent des lieux de contact commerçant/clientèle par opposition à l'anonymat et à la démesure des hypermarchés et à la multiplication des automates de distribution (cassettes, ...)

On recherche la proximité, la taille humaine, la qualité et un bon accueil.

Desserte cœur de ville:

Une personne évoque le circuit « cœur de ville » : cette desserte ne doit pas devenir un « circuit ». Cela a été signalé plusieurs fois, les écoles doivent être protégées d'une circulation permanente de voitures sous leurs fenêtres (gaz, bruit...), la santé de nos enfants et la qualité du travail des enseignants sont en jeu. L'école A. Briand est particulièrement menacée par ce fléau polluant qui envahit de plus en plus la rue Roger Cohé. C'est pourquoi l'espace Dignac, à traiter en placette, doit être limité en accès automobiles et bus aux seuls riverains, sans constituer une boucle.

Une autre personne déplore de nouveau le manque de continuités piétonnes et cyclables ...

Un intervenant s'étonne également que les camions de plus de 3,5t puissent circuler dans nos petites rues au mépris des panneaux d'interdiction. Toujours l'impunité des contrevenants !

Nouvelles constructions dans la future ZAC du Centre:

L'assistance est informée (suite à une question) que le RAZ en cours d'élaboration en concertation, propose de limiter la hauteur maximum des futurs immeubles à 10,50m (au lieu des 12m du POS actuellement) et que la hauteur des immeubles ira en diminuant à la périphérie de la ZAC afin de respecter l'existant. Concernant le stationnement lié aux immeubles rien n'est défini pour l'instant; on parle de 1,2 place pour 100 m2 de logement. Chacun estime que c'est nettement insuffisant compte tenu des encombrements des rues et trottoirs constatés près des constructions récentes à Bellegrave.

Quelqu'un déplore que l'on cherche à augmenter la population au centre; on annonce, en effet, 180 logements supplémentaires dans les 10 ans à venir. D'autres répondent qu'il faut bien une clientèle si l'on veut que nos commerces de proximité restent et qu'il en vienne d'autres. Affaire à suivre de près, on ne veut pas que Pessac devienne une «banlieue» !

Une personne soulève le problème de la taille des appartements prévus dans les nouvelles constructions. En effet certains Pessacais habitant actuellement à la périphérie du

quartier, en zone pavillonnaire, aimeraient, au départ de leurs enfants, venir vivre en appartement dans le bourg de Pessac et souhaiteraient trouver des F4, F5 de standing dans les futurs immeubles de la ZAC

Des communes voisines ont prévu cela et attirent cette catégorie de ménages qui sont plus nombreux qu'on ne le croit. Il serait dommage de les laisser partir.

Animations:

Une personne intervient pour souhaiter que sur la place Ch. De Gaulle, lors des marchés, on prévoit davantage d'animations confiées à diverses associations culturelles....

Ecole A. Briand:

On revient sur l'école A. Briand. Malgré les explications techniques l'ensemble des participants ne peut accepter la scission de l'école élémentaire et espère qu'une solution soit trouvée afin que les cycles de l'école élémentaire demeurent sur le site actuel et que l'école maternelle soit implantée sur le site réservé de Bellegrave. Des parents d'élèves proposent l'ancien emplacement de la patinoire pour y planter l'école maternelle.

La Municipalité organisera d'autres réunions de concertation sur ce sujet... Problème très difficile à résoudre ! A suivre.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 JUILLET (salle Roger Cohé)

Le Syndicat de quartier a organisé, ce 3 juillet, une réunion des riverains des rues Faust, Marguerites, E. Marcel. Il s'agissait de faire un premier bilan des incidences sur la circulation des voitures dans cette zone après deux semaines d'existence des sens uniques dans les rues Faust et Marguerites.

En effet des riverains avaient fait remarquer, lors de la concertation organisée par la Municipalité, que la rue E. Marcel serait vite engorgée à certaines heures (entrées et sorties des classes notamment) et qu'il serait nécessaire de la mettre également à sens unique.

Après discussion, il avait été convenu que cette rue demeurerait à double sens dans l'immédiat et que l'on se prononcerait pour un éventuel sens unique après une période d'observation.

*Or voici que deux semaines se sont écoulées avant les vacances scolaires et que les riverains ont pu observer l'évolution de la circulation. Ils font **les observations suivantes:***

Avant et hors réunion, une riveraine déclare avoir des difficultés à émettre dès aujourd'hui un avis suffisamment étayé n'ayant pas disposé d'assez de temps pour observer la circulation. Cependant elle pencherait pour le maintien à double sens sans que cette option soit irrévocable. Une autre personne aurait souhaité prolonger cette observation.

Cependant 90% des personnes qui se sont exprimées optent pour la mise à sens unique de la rue E. Marcel dans le sens rue de la Paix vers la rue Trendel avec stationnement unilatéral permanent et matérialisé au sol (côté impair, tel qu'il se pratique actuellement) et rue traitée en zone 30.

ARGUMENTS: *Cette rue, très étroite, comporte une seule voie réservée à la circulation et une autre entièrement occupée en permanence par le stationnement (en période hors congés). Il est donc impossible aux voitures de se croiser. D'autre part, l'étroitesse et le mauvais état des trottoirs obligent les piétons à emprunter la chaussée et à s'exposer ainsi à un perpétuel danger.*

Une décision s'impose donc rapidement avant que ne survienne l'accident...

VIE DU SYNDICAT DE QUARTIER (rappel de la feuille d'informations n°1)

ACTIVITES PERMANENTES

Le local du syndicat de PESSAC-bourg, Rue Pujol, héberge des activités ouvertes aux adhérents:

PATCHWORK sous la conduite de Madame TAUBAN :

Les 2e et 4e jeudis de chaque mois.

De véritables œuvres d'art y voient le jour.

SCRABBLE sous la conduite de Madame LOUIS:

Les lundis après-midi et les vendredis

après-midi.

Groupe de plus en plus nombreux et animé.

RAPPEL DES MANIFESTATIONS

Le 26 février : **concours de belote**,
salle Roger Cohé , rue
Pujol , à partir de 14h

Le 18 mars : **goûter des anciens**,
salle Roger Cohé à 15h.
Animation avec spectacle
d'opérette.

Le 25 mars: **Carnaval** avec la
Fédération des syndicats
de quartiers

Le 16 juin: **Musique dans les
quartiers** avec l'O.M.S.C.

ACTIVITES A VENIR

Un voyage est prévu en septembre (une fiche descriptive et d'inscription sera distribuée séparément)

Informations juridiques (en préparation)

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS, QUELQUES BOITES AUX LETTRES ,

dans lesquelles on peut déposer, adressées à « Syndicat de quartier de Pessac-Bourg » les adhésions, (fiche ci-dessous), les questions, les remarques, les suggestions sur tout ce qui concerne la vie du bourg (l'aménagement du Centre, la voirie, la signalisation, la création de nouvelles activités culturelles et de loisirs), les candidatures à des postes de responsabilités au sein de l'association , etc...):

2 Rue Faust (courrier centralisé ici)
23 Avenue Danglade
17 Avenue André Danglade
13 Rue Saint-Jacques
13 Chemin Forestier
14 Rue Etienne Marcel

74 Rue Roger Cohé
10 Avenue du Colonel Jacqui, N° 10
Résidence Montaigne, Appt 26
11 Rue du Pin vert
20 Rue Adrien Ducourt

e-mail :syn.p.b@wanadoo.fr

POUR ADHERER AU SYNDICAT DE QUARTIER: Découper et joindre à la cotisation

Cotisation année 2000: 60 F (une carte d'adhérent vous sera remise; elle ouvre le droit d'accès aux activités et de vote à l'Assemblée Générale pour les habitants du quartier)

? Je renouvelle mon adhésion

? J'adhère

NOM:

Prénom:

Adresse:

